

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 28 février 2023

Date de la convocation :

22/02/2023

Date affichage : 22/02/2023

Membres en exercice : 11

Présents : 9

Votants: 9

Pour: 9

Contre: 0

Abstentions : 0

Délibération N° :

DE_2023_06

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-huit février, à 18 h 00, le Conseil Municipal de la Commune de LAVERGNE, régulièrement convoqué, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Didier BES (Maire)

Présents : Didier BES, Thierry BOUSSAC, Patrick BOY, Véronique CANITROT, Aurore COUDERC, Dominique FROMENTEZE, Manon BENNE, Johan MAZIERO, Céline SER

Représentés:

Excusés: Chantal MASMAYOUX, Jean-Louis RIGOUSTE

Absents:

Secrétaire de séance: Manon BENNE

Objet : INFORMATIQUE MAIRIE - REMPLACEMENT POSTE INFORMATIQUE SECRETARIAT DE MAIRIE

Monsieur le maire propose à l'assemblée de remplacer le poste informatique du secrétariat de mairie qui devient désuet. Le poste actuel, tour HEDEN-B9350CA, a été acheté le 07/02/2013 pour un montant de 1 158,40 € TTC, n° d'inventaire 1-13-B1 (à sortir de l'inventaire).

Monsieur le Maire donne la parole à Thierry BOUSSAC qui présente le devis n° DE230108516 du 31-01-2023, de la société ipSYS informatique – La Croix Blanche – 46130 St Michel Loubejou, pour un montant de 2 519,22 € TTC, concernant le remplacement du poste secrétariat et le devis n° DE230108529 du 31-01-2023, de la société ipSYS informatique – La Croix Blanche – 46130 St Michel Loubejou, pour un montant de 1 078,80 € TTC concernant la mise en place d'une centralisation des données, sauvegardes externalisées sur le NAS existant. Il présente aussi deux devis concernant la société KOESIO pour une location éventuelle d'un ordinateur portable et d'une tour informatique, sans sauvegarde extérieure.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- **DECIDE** de faire l'achat d'un nouvel ordinateur pour le secrétariat de mairie avec toutes les mises à jour nécessaires, et la mise en place d'une centralisation des données sur le NAS, auprès de la société ipSYS informatique – La croix Blanche – 46130 SAINT MICHEL LOUBEJOU
- **VALIDE le devis n° DE230108516** de la société ipSYS informatique – La croix Blanche – 46130 SAINT MICHEL LOUBEJOU, pour un montant rectifié à **2 456,94 € TTC** – Abonnements sont enlevés du devis, n'ayant pas besoin de la licence de sécurité, et l'abonnement Microsoft Office 365 pour un montant de 15,48 € TTC devra faire l'objet d'une autre facturation, en dépenses de fonctionnement.
- **VALIDE le devis n° DE230108529** de la société ipSYS informatique – La croix Blanche – 46130 SAINT MICHEL LOUBEJOU, pour un montant rectifié à **960,00 € TTC** – Abonnement mensuel de sauvegarde retiré.
- **DIT** que cette dépense sera comptabilisée sur l'opération n° 144 INFORMATIQUE ET MATERIEL SECRETARIAT
- **OUVRE** les crédits nécessaires pour effectuer cette dépense au BP 2023 de la COMMUNE
- **AUTORISE** le maire à signer tout document se rapportant à cet achat.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Acte rendu exécutoire après dépôt et publication à la date figurant sur l'accusé de réception AR sous-préfecture de GOURDON.

Le Maire,
Didier BES



Cet acte peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif compétent dans un délai de 2 mois à compter de la date de son caractère exécutoire.